





## Procédure pour la mise en conformité des statuts selon les directives Swiss Olympic

- ➔ Nous vous prions de [suivre impérativement cette procédure](#).
- ➔ Pour rappel, les statuts de Gym Valais-Wallis et ceux de l'ensemble de ses sociétés membres (quelle que soit leur taille, qu'elles participent ou non à des concours) doivent être mis en conformité [pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard](#).
- ➔ En cas de retard et/ou de non-respect de cette mise en conformité, [les contributions allouées à votre société et à notre association cantonale peuvent être suspendues par J+S](#).

| ETAPES   | RESPONSABLE    | TACHES  | EXEMPLE / REMARQUE  |            |             |       |       |
|--|----------------|---|---|------------|-------------|-------|-------|
| <b>Contrôle des statuts actuels, mise à jour et rédaction du projet de statuts</b> | Société membre | <ol style="list-style-type: none"><li>1) Prendre connaissance des <a href="#">articles à ajouter</a></li><li>2) Contrôler les statuts actuels et y intégrer les nouveaux articles</li><li>3) Intégrer l'article concernant <a href="#">l'Éthique dans le sport (Art. 5)</a> si pas encore fait</li><li>4) A la fin du document, intégrer une zone de signature selon l'exemple indiqué à droite</li></ol> | <p>Les statuts ci-dessus ont été approuvés par le Comité cantonal de Gym Valais-Wallis.</p> <p>Lieu et date :</p> <p>-----</p> <table><tr><td>Présidence</td><td>Secrétariat</td></tr><tr><td>-----</td><td>-----</td></tr></table> | Présidence | Secrétariat | ----- | ----- |
| Présidence   | Secrétariat    |   |   |            |             |       |       |
| -----  | -----          |   |   |            |             |       |       |
| <b>Envoi du projet de statuts</b>  | Société membre | <ol style="list-style-type: none"><li>1) Envoyer le projet de statuts au <b>format WORD</b> à Guillaume Claret <a href="mailto:guillaume.claret@gymvalais.ch">guillaume.claret@gymvalais.ch</a></li></ol>   | <p>➔ Il est impératif de présenter votre projet à Gym Valais-Wallis <b>AVANT de le faire valider par votre propre comité / vos membres.</b></p>   |            |             |       |       |

|  |                   |   |  |
|--|-------------------|---|--|
| <b>Contrôle du projet de statuts</b>   | Gym Valais-Wallis | 1) Lecture du projet de statuts et vérification de la présence de tous les articles nécessaires   | <p> <b>Si le projet n'est pas conforme</b>, il est renvoyé à la société avec mention des points à corriger. La société doit effectuer les corrections demandées puis renvoyer son projet de statuts à GVW qui le contrôlera à nouveau.</p>  |
| <b>Validation du projet de statuts</b> | Gym Valais-Wallis | <b>Si le projet est conforme</b> , Gym Valais-Wallis en informe la société par courriel. La société peut ainsi soumettre ses nouveaux statuts à son propre comité / ses membres   |  |
| <b>Approbation des statuts</b>         | Société membre    | <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La société envoie à son comité / ses membres les statuts modifiés avec la convocation à l'AG</li> <li>2) Présentation et approbation des nouveaux statuts par son comité / ses membres</li> <li>2) Signature des nouveaux statuts par le comité / les membres</li> <li>3) Envoi des nouveaux statuts signés <b>en format PDF</b> à Guillaume Claret <a href="mailto:guillaume.claret@gymvalais.ch">guillaume.claret@gymvalais.ch</a></li> </ol> | <p> <b>La mise à jour doit s'effectuer avant le 01.01.2026.</b> Si ce délai ne peut pas être respecté pour des raisons valables, la société membre <b>doit demander au plus vite un délai à GVW.</b> Pour ce faire, il convient de contacter Guillaume Claret (<a href="mailto:guillaume.claret@gymvalais.ch">guillaume.claret@gymvalais.ch</a>) en :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Expliquant pour quelles raisons le délai est demandé</li> <li>2) Indiquant quel délai supplémentaire est demandé</li> </ol> <p>GVW étudie cette demande et, si les raisons invoquées sont considérées comme valables, prolonge le délai de la société. Si les raisons invoquées ne sont pas considérées comme valables, le délai reste au 01.01.2026. Dans les deux cas, GVW informe la société de sa décision.</p> |
| <b>Signature et renvoi des statuts</b> | Gym Valais-Wallis | <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réception des statuts et signature par la Présidence et le Secrétariat GVW</li> <li>2) Envoi d'une version papier signée des statuts par courrier postal à la société</li> <li>3) Archivage d'une version électronique signée des statuts sur le serveur GVW</li> </ol>   |  |